

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/128

OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE SKI CLUB SAINTE-ANNE - JAUSIERS.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le ski club Sainte-Anne - Jausiers est un acteur historique de la station de Sainte-Anne, qu'il est l'opérateur unique du chronométrage de toutes les compétitions se déroulant sur le domaine skiable de Sainte-Anne, qu'il a vocation à former des skieurs de compétition évoluant aux niveaux local, régional et national voire international ;

CONSIDERANT par ailleurs la nécessité de promouvoir et renforcer l'image sportive et d'excellence du domaine skiable de Sainte-Anne aux plans local, national, européen et mondial, par la diffusion la plus large possible et l'exposition du nom et du logo de la station de ski de Sainte-Anne ;

CONSIDERANT que le ski club Sainte-Anne - Jausiers, par son rayonnement sportif, est en mesure de contribuer à cet objectif ;

VU la proposition de convention d'objectifs qui lui est soumise ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 18 septembre 2020,

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** de verser au ski club Sainte-Anne - Jausiers, au titre de la saison d'hiver 2020/2021 et de la saison d'été 2021 (couvrant la période du **1er décembre 2020 au 30 Novembre 2021**) une subvention de fonctionnement d'un montant de **8 200 €** (huit mille deux cents euros) non soumis à la TVA.
- **DIT** que les crédits afférents à la dépense précitée seront inscrits à l'article 6574 chap. 65 du budget 2021 de la Régie « Ubaye Ski ».
- **APPROUVE** la convention d'objectifs qui lui est présentée,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet **www.telerecours.fr**.

Ainsi fait et délibéré en séance les **jour, mois et an** que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

Séance du 29 septembre 2020